



**Proposition d'attribution d'aides pour les
Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Rapport n° CP/2017/463

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin soutient le développement des jeunes, en attribuant des aides aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement assurés par les collectivités et les associations.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à diverses associations pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Afin d'accompagner le développement des jeunes, le Département intervient auprès des associations et des collectivités qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'aide cible les collégiens et tient compte du nombre de jours passés par un jeune en ALSH pendant les petites et les grandes vacances scolaires ainsi que les mercredis et les samedis.

Le montant de l'aide est de 1,92 € par journée et par jeune.

Le Département est sollicité par 12 structures socio-éducatives ayant déposé une demande pour l'année 2016 (au titre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés pendant les vacances d'hiver, de Printemps, d'été, de la Toussaint et de Noël), ce qui correspond à un total de 26 519,50 journées/enfants.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour des structures du territoire Nord, Sud, Ouest et EMS figurant en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21104	65-6574-33	100 000,00 €	58 990,73 €	48 240,96 €
15017	65-65734-33	11 500,00 €	9 205,12 €	2 676,48 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 917,44 € selon la ventilation par bénéficiaire et par montant, figurant dans les tableaux

annexés à la présente délibération, dans le cadre du soutien départemental aux Accueils de Loisirs sans Hébergement, au titre de l'année 2016.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY